



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSÉ, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.01 – Désignation du secrétaire de séance

Sonia LEPAGE est élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.02 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ce jour.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.03 – FINANCES – Attribution du fonds de concours de soutien à l'investissement communal – Réhabilitation et sécurisation de l'école publique de la Vallée du Rohuel – Convention financière avec Rennes Métropole

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été effectuée auprès de Rennes Métropole, dans le cadre du soutien à l'investissement communal, pour la réhabilitation et la sécurisation de l'école publique de la Vallée du Rohuel. Un accord nous a été transmis au mois de décembre pour un montant de 28 817 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention d'attribution correspondante.

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.04 – FINANCES – Attribution du fonds de concours de soutien à l'investissement communal – Extension de l'atelier communal – Convention financière avec Rennes Métropole

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été effectuée auprès de Rennes Métropole, dans le cadre du soutien à l'investissement communal, pour l'extension de l'atelier communal. Un accord nous a été transmis au mois de décembre pour un montant de 20 580 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention d'attribution correspondante.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.05 – FINANCES – Attribution du fonds de concours de soutien à l'investissement communal – Construction d'un city-stade – Convention financière avec Rennes Métropole

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été effectuée auprès de Rennes Métropole, dans le cadre du soutien à l'investissement communal, pour la construction d'un city-stade. Un accord nous a été transmis au mois de décembre pour un montant de 13 517 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention d'attribution correspondante.

**Mme Le Maire**  
**Sylvie GALIC**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.06 – FINANCES – Autorisation donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget

M. GUILLOUX rappelle au Conseil qu'en principe, Mme le Maire ne peut mandater aucune dépense d'investissement avant le vote du budget (hormis les emprunts).

Que face à la rigueur de ce principe, deux aménagements sont prévus par les normes comptables :

- en premier lieu, les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées l'année précédente mais non encore réglées.

- en second lieu, le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L1612-1, dispose que :

« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans l'attente du budget et afin de faire face aux besoins urgents, le conseil municipal est invité à voter cette autorisation.

Il est rappelé que les dépenses faites seront obligatoirement intégrées dans les crédits votés pour le budget 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement tel que prévu à l'article L1612-1 du CGCT ci-dessus.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.07 – FINANCES – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n°01.2019.01 en date du 17 janvier 2019 ayant confié à Mme Le Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 06.2018.14, en date du 28 juin 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la commune de LE VERGER,

Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 28 juin 2018, par la commune de LE VERGER,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la commune de LE VERGER, afin que la commune de LE VERGER puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide que la Garantie de la commune de LE VERGER est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal des emprunts que la commune de LE VERGER est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de LE VERGER pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la commune de LE VERGER s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par Le conseil municipal au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des

sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

- Autorise le maire, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de LE VERGER, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Mme Le Maire**

**Sylvie GALIC**







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.08 – FINANCES – Renouvellement de la convention avec l'association l'Étape de Mordelles

Depuis le 1er janvier 2007, la commune adhère à l'association L'Étape à Mordelles.

Celle-ci a pour but de développer une action d'insertion sous forme de Chantier d'Insertion et de Développement Local réalisant des travaux liés aux espaces verts communaux et à l'entretien du paysage.

Le conseil prend acte qu'un volume d'activité équivalent à 730 heures de travail est nécessaire à la demande de la commune.

M BOURVEN étant membre du bureau de l'Étape sort de la salle.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Étape, sur la base d'un volume de travaux correspondant à une activité de 730 heures de travail ; les prestations réalisées étant facturées sur la base de 11,25 euros par heure et par personne sur le chantier ; plus la gratuité des repas pris au restaurant scolaire, les jours de chantier. Le montant global s'élève à 8 212,50 €.
- Que ce contingent d'heures devra faire l'objet d'une planification avec la commune.
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.09 – FINANCES – Contrat de contrôle d'entretien du site naturel d'escalade de LE VERGER avec la FFME – Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

M GUILLOUX, adjoint aux finances, informe le Conseil de la nouvelle proposition de convention avec la FFME pour le site naturel d'escalade à LE VERGER :

- Coûts des prestations : 738 € par an
- Responsabilité de la collectivité : « la collectivité assume l'ensemble des responsabilités liées à l'ouverture au public pratiquant l'escalade des terrains visés par la présente convention ainsi que celles liées à l'aménagement, au suivi, à la garde juridique du site et à l'entretien des itinéraires d'accès au site d'escalade, et ce sans préjudice, des responsabilités encourues par la FFME en cas de faute dans l'exécution des missions spécifiques qui lui sont confiées en application du présent contrat relatif aux opérations de contrôle et d'entretien des itinéraires d'escalade. »
- Obligations de la collectivité : « La collectivité s'abstiendra également d'autoriser des tiers à modifier les équipements de sécurité (amarrages, connecteurs, relais....) sans l'accord préalable de la FFME. La responsabilité de la FFME ne pourra être engagée à raison de dommages trouvant leur origine dans un manquement de la collectivité à ces dispositions. » et « En cas de constat par la collectivité d'un défaut de sécurité relevé sur les équipements des itinéraires d'escalade (amarrages, connecteurs, relais...) la collectivité s'engage à prévenir la FFME. »
- Obligations de la FFME : « la FFME s'engage à prendre les mesures nécessaires pour traiter toute alerte relative à l'équipement des itinéraires d'escalade. »

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- refuse de signer la convention avec la FFME – Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade en justifiant le coût financier demandé par la FFME concernant le contrôle et l'entretien du site ainsi que les responsabilités reposant sur la commune en cas d'accident.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.10 – URBANISME – Opération Place de l'If – Convention de suivi d'études / Travaux et de transfert de propriétés des espaces communs

M LION Jean expose aux membres du conseil municipal le projet de convention de suivi d'études/travaux et de transfert de propriété entre la commune, Rennes Métropole et Espacil Habitat relative à l'opération de construction de deux bâtiments totalisant 12 logements collectifs.

Il est rappelé qu'Espacil Habitat a obtenu un permis de construire le 04/02/2019 enregistré sous le numéro PC 035351 18M0003.

Par application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, Rennes Métropole a pris le statut de Métropole et est devenue compétente en matière d'assainissement et de voirie.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, après une phase transitoire de deux années au cours de laquelle les communes ont assuré la continuité du service public par conventions de mandat, Rennes Métropole exerce pleinement la compétence voirie.

Par délibération n°C14.325 du Conseil de Rennes Métropole en date du 25 septembre 2014, définit le périmètre retenu pour la compétence « création, aménagement et entretien de voirie ». Ce périmètre, et plus particulièrement le patrimoine concerné, a été précisé par la décision n° B17.482 du 7 décembre 2017 et notamment par son annexe (annexe 1 de la charte de fonctionnement du service métropolitain de la voirie).

La convention a pour objet de définir :

- Les aménagements et ouvrages communs qui seront réalisés par Espacil Habitat dans le cadre de l'opération, et qui ont vocation à être cédés aux collectivités,
- Les engagements d'Espacil Habitat et des collectivités,
- Les prescriptions et les modalités de suivi par les collectivités, aux différentes phases de l'opération (études, marchés, travaux, mise en service des réseaux, réception, remise des ouvrages),
- Les modalités de remise des ouvrages et de transfert des emprises foncières dans le domaine public des collectivités.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de suivi d'études / travaux et de transfert de propriété entre la commune, Rennes Métropole et Espacil Habitat relative à l'opération de la construction de deux bâtiments de 12 logements collectifs.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	<b>L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30</b> , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.11 – INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – Restructuration de l'élevage de porcs et l'actualisation du plan d'épandage du GAEC Grande Tremblais à Bréal sous Montfort

Monsieur GUILLOUX fait part à l'assemblée qu'une consultation du public d'un mois du 12 décembre 2019 au 17 janvier 2020 est ouverte dans la commune de Bréal sous Montfort sur la demande présentée par le Gaec Grande Tremblais, dont le siège social est situé au lieu-dit « La Tremblais » à Bréal sous Montfort, installation classée soumise à enregistrement, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la restructuration de l'élevage de porcs et l'actualisation du plan d'épandage.

Conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement, la commune de Le Verger est consultée par le rayon d'affichage de 3 kms et /ou le plan d'épandage.

M GUILLOUX, étant concerné par le plan d'épandage, sort de la salle avant le vote.

Après délibération, par 10 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal donne, majoritairement, un avis favorable sur le projet de restructuration de l'élevage de porcs et de l'actualisation du plan d'épandage

Mme Le Maire  
Sylvie GALIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/01/2020	L'an deux mil vingt, le 16 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> ../01/2020	<b>Etaient présents :</b> Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Solange DELAFOSSE, Delphine DELCAMBRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Jean LION, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Sarah THOMAS, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (à partir du point 9).
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents :</b> Céline ROLLANT jusqu'au point 9
EN EXERCICE..... 15	<b>Absents excusés :</b> néant
PRESENTS..... 15	<b>Pouvoirs :</b> néant
VOTANTS..... 15	<b>Election du secrétaire de séance :</b> Sonia LEPAGE

### N° 01.2020.12 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire pour la période du 6 décembre 2019 au 15 janvier 2020.

Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
19/12/2019	FOUSSIER	Le Lavoir – achat de cylindres de porte	91,08 €
20/12/2019	EVEN LEFEUVRE	Services techniques – remplacement des quatre pneus du tracteur	2 452,80 €
26/12/2019	SETIN	Mairie – Achat d'un aspirateur et de sacs aspirateur	360,44 €
30/12/2019	BRIAC	La Cassière – Réparation de la fenêtre des vestiaires	373,68 €
09/01/2020	JARDIMAN	Services techniques – Entretien du F1435	232,91 €
10/01/2020	Comptoir de Bretagne	Cantine et garderie – achat de verres, de pichets...	311,45 €

18/12/2019	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés n°AB148 concernant la propriété située 18 rue des Chênes.
30/12/2019	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les biens cadastrés n°AC25 concernant la propriété située 5 rue du Général de Gaulle

Mme Le Maire  
 Sylvie GALIC

